



DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 -.....M74.....

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME TIONOHOUE MARIE SABRINA née
AZAGAMEL -10^{ème} ADJOINTE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19/06/2020, Affaire n° 03/35 désignant de Madame Marie Sabrina TIONOHOUE en qualité de Représentante de la Commune au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame TIONOHOUE Marie Sabrina au rang de 10^{ème} adjointe** au maire
CONSIDERANT que devant l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration de la Caisse des Ecoles, rendent nécessaire de donner délégation de signature à un représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} / – Madame Marie Sabrina TIONOHOUE reçoit délégation de signature, des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires de la Caisse des Ecoles sous la surveillance et la responsabilité du Maire-Président.

ARTICLE 2 / – Cette délégation s'étend à la signature des actes valant engagement financier sur le budget de la Caisse des Ecoles.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 22 AVR. 2025
Le Maire,



David LORION

Notification faite le ...23/04/2025
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250424-DRHAR25_1174-AU
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025